



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snnafo.com>

## **REUNION SUR LES EVOLUTIONS STATUTAIRES**

Une réunion sur les évolutions statutaires visant à étudier la création d'un corps d'encadrement et d'expertise, s'est déroulée le 2 mars 2009.

FO a confirmé ses positions dans ce GT :

- Maintien du CTAC pour deux bonnes raisons :

- cet emploi fonctionnel est ouvert à plusieurs corps (c'est le principe même des emplois fonctionnels),

- si le CTAC devenait la passerelle qui permette aux TSEEAC d'accéder par la voie de la Valorisation des Acquis et l'Expérience (VAE) au nouveau corps, il est indispensable de pérenniser ce statut fonctionnel au profit des futurs TSEEAC qui y seraient détachés.

Après un tour de table le Secrétariat Général a confirmé le principe du maintien du CTAC.

- Si les 2 corps (IESSA et IEEAC) sont les socles principaux de la création d'un nouveau corps, des mesures attractives doivent être mises en œuvre. La spécificité ATSEP pour les IESSA doit être maintenue.

Un scénario comportant deux filières (Généraliste et ATSEP) est prévu.

- Au titre de la VAE les agents non titulaires qui assurent des fonctions d'encadrement et d'expertise doivent avoir accès à ce corps.

Le Secrétariat général s'est déclaré favorable à l'intégration des A/C dans ce dispositif.

- L'accès des ICNA doit être également possible pour ceux qui le souhaitent.

FO a également rappelé qu'il est important de distinguer deux phases :

- la première pour la création du corps avec une étude fine des reclassements afin de ne pas générer d'inversion de carrière pour les agents qui choisiront d'y entrer ou pénaliser les agents IEEAC ou IESSA issus de concours ou examens internes.
- la seconde pour le régime de croisière du corps constitué (recrutement externe, interne, professionnel, VAE, ).

Le SG a présenté en séance deux documents :

- Une grille indiciaire très proche de celle des IEEAC avec un 4<sup>ème</sup> grade débouchant sur le HEA. Pour FO cette grille, ainsi que les reclassements, doivent être retravaillés en commun avec les partenaires sociaux. Tel que proposé, les CTAC et IEEAC ne s'y retrouvent pas, voire pour les CTAC un avancement moins favorable !
- Un régime indemnitaire nouveau qui remplacerait l'actuel (RSI, EVS, etc...) avec deux parties (une modulable « résultats » de 40% et une fonctionnelle de 60%). Bien entendu FO s'est opposé à ce principe et refuse un montage indemnitaire basé sur une part modulable fonction des résultats.

Prochaine réunion prévue le 14 avril 2009